



TRI-OR, mise au point sur les monstres ou encombrants

Certains d'entre vous pensent que les déchets interdits à la collecte des monstres ont changé en même temps que le passage à la collecte sur rendez-vous.



Il nous semble important de rappeler qu'il n'en est rien.

Tous les déchets représentés ci-dessous devaient et doivent toujours être apportés en déchetterie.

Documents

[Point sur encombrants](#)

Liens utiles

[Site internet](#)